

## **Jacques Richard - Groupe E.S.H**

*Jeudi 23 Octobre 2008*

Administrateur-délégué du groupe de presse E.S.H (publiant 3 quotidiens en Suisse)

Proposition : instaurer, sur le revenu des personnes abonnées, la déduction fiscale du prix des abonnements à une ou plusieurs publications d'informations générales, politiques ou « jeunesse » avec un plafond de 150 à 200 euros par an et par foyer fiscal.

Arguments : le frein financier est souvent mis en avant par ceux qui n'achètent aucun journal. Par ailleurs, toujours pour des raisons financières, certaines familles se partagent à deux, trois, ou plus un abonnement en faisant circuler le journal de foyer en foyer au cours d'une journée, ceci concernant particulièrement les quotidiens régionaux. A partir du moment où c'est celui qui souscrit qui aura l'avantage fiscal, il devrait y avoir un frein mis à ce taux de circulation, les autres bénéficiaires du journal étant incités à profiter eux-aussi de cette déduction fiscale. Par ailleurs, pour les foyers non imposables, certains bénéficient d'une restitution d'impôt et donc le coût serait neutre pour eux, même si pour le budget de la Nation il représenterait un certain poids. Mais n'est-ce pas une façon de subventionner la presse à travers ses lecteurs et donc de manière saine et non critiquable ? Ceci suppose évidemment d'établir la liste des publications susceptibles d'être retenues pour bénéficier de cette disposition, laquelle ne touche qu'un secteur, celui des abonnements postaux ou portés. Toutefois, après une longue carrière en France, je suis depuis 7 ans en Suisse où je constate que la vente par abonnements représente environ 85% du total des ventes de journaux des éditeurs de PQR suisse. Ils ne disposent pas d'un avantage fiscal, ce n'est pas dans la culture helvétique, mais les éditeurs vendent leur abonnement avec un abattement de 50% sur la valeur faciale, ce qui constitue une incitation forte à choisir l'abonnement (plus fidélisant) plutôt que l'achat en kiosques. Ceux-ci ne peuvent se multiplier à l'infini et, par ailleurs, la livraison à domicile est un confort supplémentaire pour le lecteur.

Coordonnées : Jacques RICHARD, actuel administrateur-délégué du groupe de presse E.S.H. (publiant 3 quotidiens en Suisse), ancien directeur-général du groupe de PHR « Le Messager » (Thonon-les-Bains), ancien rédacteur-en-chef du quotidien « L'Union » (Reims), ancien directeur-rédacteur-en-chef du quotidien « Le Maine-Libre », ancien journaliste successivement au « Républicain-Lorrain », au « Télégramme de Brest » puis à « L'Est-Républicain ».